

# Animation des sites Natura 2000

## « Massif de Tenda-Forêt de Stella » ; « Crêtes de Teghime » et « Stations à choux insulaires de Barbaggio – Poggio d'Oletta »

### Bilan Animation 2018-2021

<b>1</b>	<b>Site Forêt de Stella</b>	<b>2</b>	
1.1	Buddleia de David		2
1.1	Modification de périmètre		6
1.2	Divers		6
<b>2</b>	<b>Site Massif de Tenda</b>	<b>6</b>	
2.1	Lys martagon		6
2.2	Etat des lieux zones ouvertes		7
2.3	Modification de périmètre		7
2.4	Divers		8
<b>3</b>	<b>Site Teghime</b>	<b>8</b>	
3.1	Modifications périmètre Natura 2000		8
<b>4</b>	<b>Site Stations à choux insulaires de Barbaggio – Poggio d'Oletta</b>	<b>10</b>	
4.1	Le Chou corse		10
4.2	Grand site Conca d'Oro		11
4.3	Divers		11

Cette période d'animation a subi les aléas engendrés par la COVID générant notamment des reports de missions. Cette animation a également été marquée par des changements structurels au sein de la DDTM 2B qui ont rendu la passation plus complexe dans la réalisation des actions.

## 1 Site Forêt de Stella

### 1.1 Buddleia de David

La fiche et les cartes ci-après synthétisent les actions réalisées concernant cette espèce envahissante lors de cette animation.

Eviter la propagation d'espèces végétales envahissantes et la dénaturation des milieux naturels du site	
Groupes biologiques visés	Flore, habitats naturels ; Buddleia de David
Principe	Il s'agit d'éradiquer les espèces envahissantes sur le site ou <i>a minima</i> de limiter leur extension
Localisation	 <p>biotope</p> <p><b>Buddleia de David identifié sur le site étudié</b></p> <p>Animation du site Natura 2000 Forêt de Stella</p> <p><b>Légende</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: pink;">●</span> Buddleia de David</li> <li><span style="border: 2px solid orange; display: inline-block; width: 10px; height: 10px;"></span> Zones d'intervention</li> <li><span style="background-color: #90EE90; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 10px; height: 10px;"></span> Site Natura 2000 Forêt de Stella</li> </ul>
Modalités techniques	<p>Les mesures suivantes sont préconisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Dessouchage sur le site Natura 2000 et ses abords sur toutes les stations où c'est possible (bord de piste de Stella et parcelle envahie n° 1113) et évacuation des pieds de Buddleia --&gt; Réalisation par A Smaghjera en 2020 (dessouchage impossible)</li> <li>● Dans le cours d'eau, Buddleia à mi-hauteur (afin d'éliminer les inflorescence) et cerclage des plus gros pieds (dessouchage/tronçonnage des autres). <ul style="list-style-type: none"> <li>● Attention : Des précautions doivent être prises pour éliminer les débris de l'arbuste parce que la tige et les fragments de racines se régénèrent facilement. L'élimination des plantes doit donc impérativement se faire par incinération et non par compostage.</li> <li>● Surface d'intervention : 1 650 mètres carrés à traiter</li> </ul> </li> <li>● Coupe des inflorescences à la fin de l'automne pour éviter la propagation des graines. <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Réalisation par A Smaghjera en 2020</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation de la population (afin d'éviter la plantation privée dans les jardins ou favoriser celles d'hybrides stériles vendus par les horticulteurs). <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Réalisation par l'animatrice Natura 2000 en 2020</li> </ul> </li> </ul> <p>L'ensemble de cette mesure est coordonné et suivi par l'animatrice Natura 2000 (réalisation du cahier des charges, échanges avec l'entreprise en charge des travaux, balisage des zones d'intervention, surveillance du chantier)</p>
Dates d'interventions	Automne 2020 (réalisé) & Printemps/été 2021 (en prévision)
Financement	Financée à 100% par la DDTM au titre du BOP113 pour la lutte contre les EEE au regard des habitats
Indicateurs d'efficacité	<b>Présence/absence et recouvrement de Buddleia de David</b> après intervention

Ces interventions réalisées à l'été 2020 sur l'ensemble des sites identifiés sur la fiche de synthèse sont à refaire en été 2021 (prévu pour septembre).

**Coût de l'opération en 2020 : 1 680 €**

Rq. : Il restera en aval de la station traitée dans la rivière une concentration de Bambou derrière lesquels on retrouve quelques pieds de Buddleia non identifiés en 2020, à éventuellement traiter en 2021.

La carte et les photos ci-après illustrent les interventions de 2020 sur site :



**Quelques exemples d'interventions sur le site**

**Rivière (intervention de A Smachjera)**



Avant intervention ;



Après intervention :

**Station : Piste (intervention de A Smachjera)**



Avant intervention :



Après intervention :

**Station : Parking Piste ZSC (intervention de l'animatrice Natura 2000)**



Avant intervention ; Après intervention (arrachage des pieds à la pioche et balisage précis de l'implantation du pied avec un piquet pour la suite de l'étude

## 1.1 Modification de périmètre

Le projet de séparation des 2 entités de la ZSC est en cours (transmis à la DREAL Corse et validé lors du dernier COPIL).

## 1.2 Divers

- Veille environnementale en 2018-2019 par rapport au balisage et rubalise dans le site Natura 2000 :  
De la rubalise (dont un amas de rubalise caché sous un rocher) et du scotch coloré ont été retrouvés sur le site Natura 2000 de Stella au printemps (17/05/2018). Ces marquages plus ou moins anciens d'un trail n'ont donc pas été retirés en fin de manifestation. 2 courses pédestres traversent ce secteur sont le trail « di a Memoria » (généralement en juin) et celui de « A Burghisgiana » (généralement en Août).  
RAS en 2019 : Balisages retirés après le trail  
RAS en 2020 du fait de l'annulation des trails pendant les épisodes de Covid
- Ouverture de milieux réalisées : suivi et veille environnementale effectuée en 2020 avec information concernant Natura 2000 auprès de l'Agriculteur en cours d'installation en castanéculture, apiculture, arboriculture, élevage porcin.

# 2 Site Massif de Tenda

## 2.1 Lys martagon

### 2.1.1 Historique

Après des échanges durant l'année 2018, entre la DDTM (Sophie Eyherabide et Eric Guyon), l'animateur (Florence Delay) et le CBNC (Carole Piazza), il a été décidé de faire un bilan de la prise en compte et de la gestion de la station de Lys martagon du site de Tenda, **seule station connue pour cette espèce en Corse, qui bénéficie donc d'une protection régionale.**

- devis approximatif établi pour la clôture d'exclos et sa mise en place : définition de la surface exacte à mettre en exclos à faire pour fin 2019 (visite sur site prévu courant août)

Après des échanges en 2018, entre la DDTM (Sophie Eyherabide et Eric Guyon), l'animateur (Florence Delay) et le CBNC (Carole Piazza) : Nécessité d'un bilan de la prise en compte et de la gestion de la station de Lys martagon du site de Tenda, dernière station connue pour cette espèce en Corse, qui bénéficie donc d'une protection régionale.

Un exclos a été envisagé (avec demande de l'accord de l'éleveur utilisant le site), avec ouverture de l'exclos une fois la fructification du Lys passée (de novembre à avril). Pour éviter naturellement l'embroussaillage.

2018-2019 : le maire et le Conseil municipal valident un éventuel projet d'exclos sur leur parcelle communale concernée par le Lys martagon

2019 : abandon du projet d'exclos après visite sur site en 2019 : Abrouissement très important (très peu d'individus encore visible et aucun dans la zone au pied de la falaise).

Proposition d'un système léger de grillage à poules installé au printemps avant floraison (pour éviter abrouissement) et enlever à la fin de l'été afin de pouvoir récolter des graines de l'espèces (pour conservation ex situ par le CBNC et éventuelles analyses génétiques).

### 2.1.2 2020-2021

Ainsi, en 2020, un dispositif de « cages » en grillage à poule devait être installé sur site par l'animatrice et la DDTM. À la suite des différentes périodes de confinement dues au Covid19, l'installation de cette protection n'a pu être mise en place en 2020. Elle était planifiée pour 2021 avec en fin d'été 2021, une visite sur site avec le CBNC pour le prélèvement des graines. Suite au « creux » de 2021 sans animation pour ce site Natura 2000, cette action a été reportée à 2022.

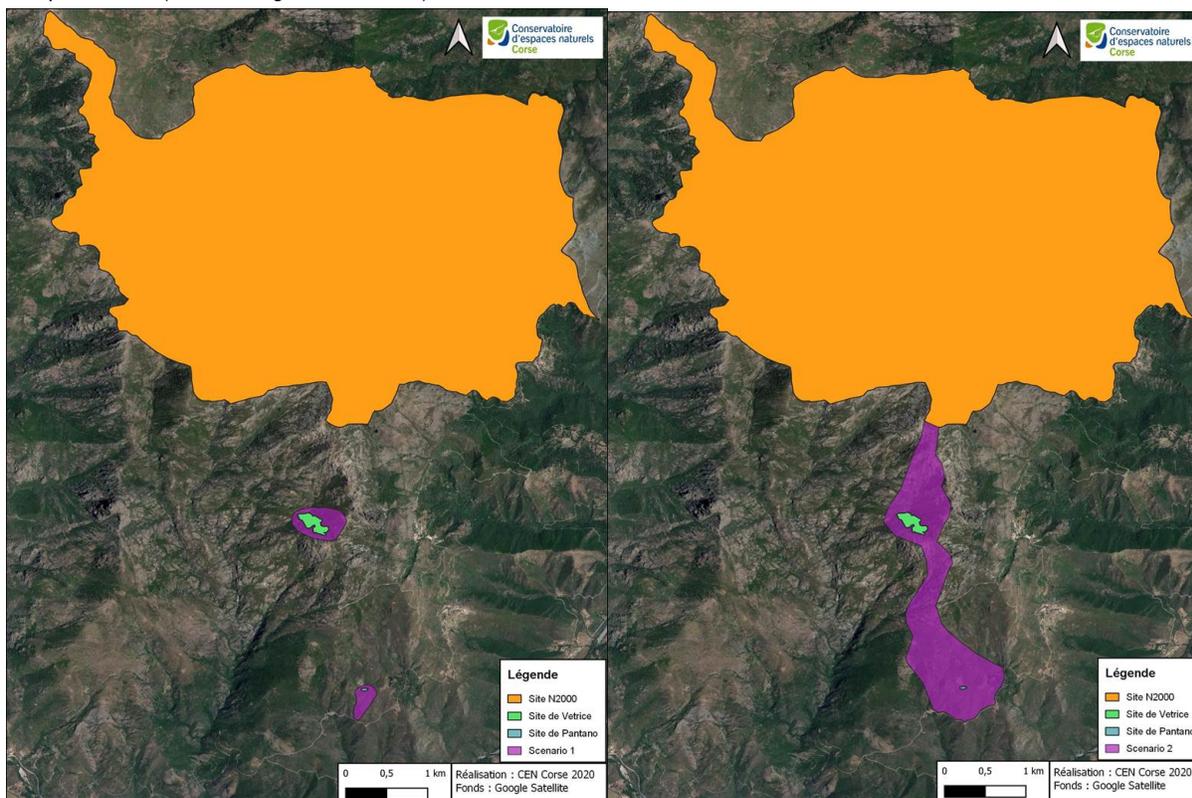
## 2.2 Etat des lieux zones ouvertes

La DDTM souhaitait que soit réalisé, pour le Massif de Tenda, un état des lieux des zones ouvertes (pozzines, pelouses sèches et autres milieux ouverts). Le but étant de connaître l'état de conservation de ces milieux par une approche d'étude de la végétation, afin de pouvoir à terme évaluer l'impact du pâturage (surpâturage, fermeture du milieu...) sur ces zones ouvertes et notamment sur les habitats très sensibles de pelouses humides et pozzines.

Un cahier des charges d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels humides ouverts sur le site a été proposé et validé par la DDTM 2B. La mise en œuvre initialement prévue pour 2020 a été reportée au printemps 2021, suite aux perturbations entraînées par le Covid-19.

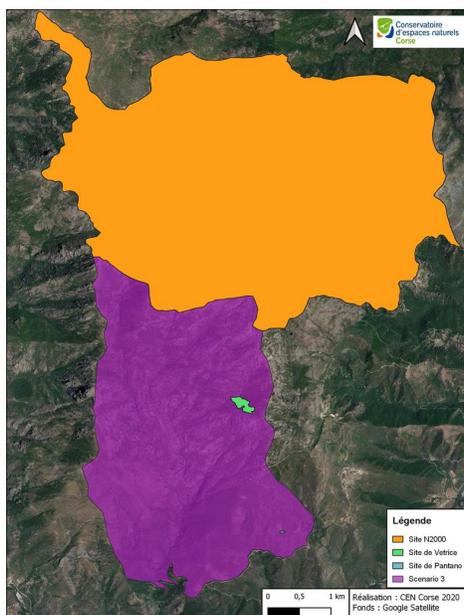
## 2.3 Modification de périmètre

- Le projet de séparation des 2 entités de la ZSC est en cours de réflexion : il sera présenté au prochain COPIL.
- Un projet d'agrandissement a été proposé par le CENC afin d'inclure dans ce site 2 entités (à étudier pour la prochaine animation) : l'étang de Pantano et la forêt de Vetrice. Pour se faire, le CEN Corse propose plusieurs périmètres (cartes images ci-dessous) :



1/ Extension du site Natura 2000 avec deux nouveaux îlots correspondant à zone tampon autour des sites de Pantano et Vetrice

2/ Extension du site Natura 2000 avec une zone restreinte descendant jusqu'à Pantano



3/ Extension du site Natura 2000 avec l'ensemble du bassin versant du versant sud-Ouest du Monte Tasso (solution privilégiée).

## 2.4 Divers

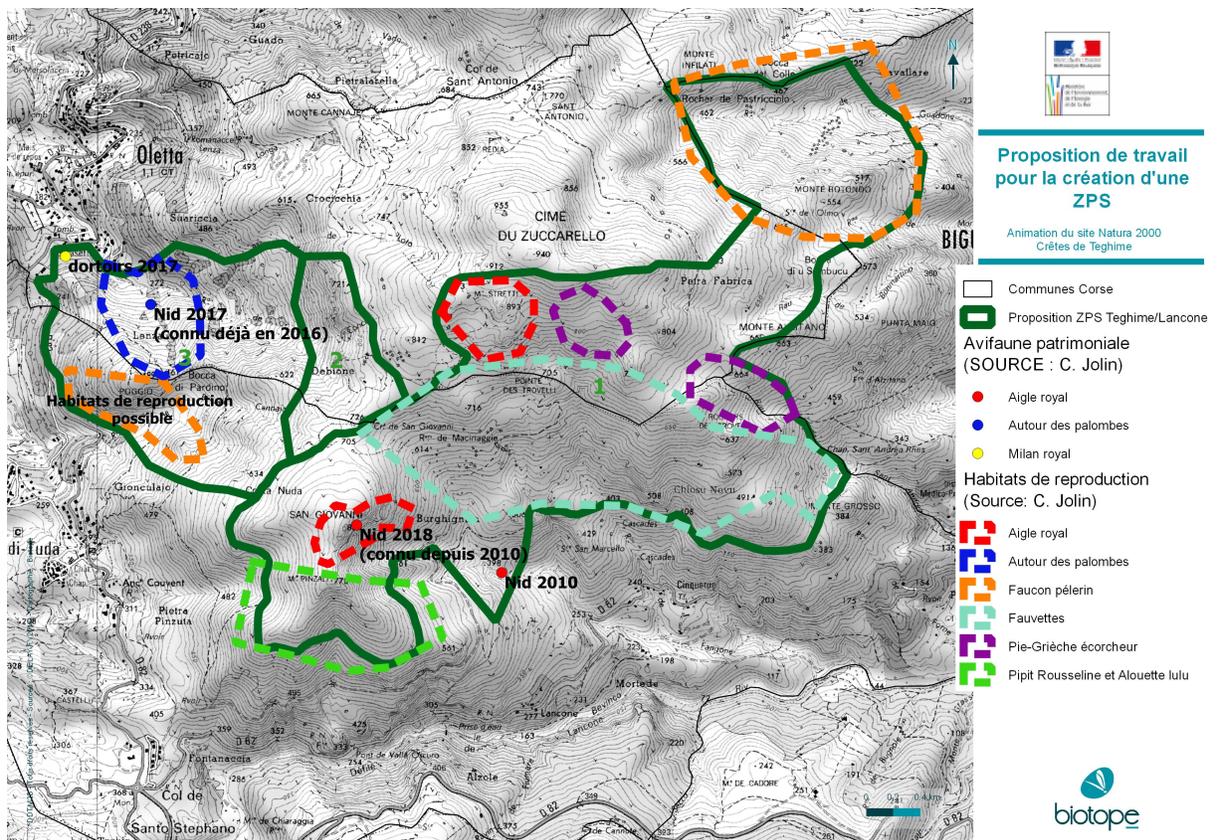
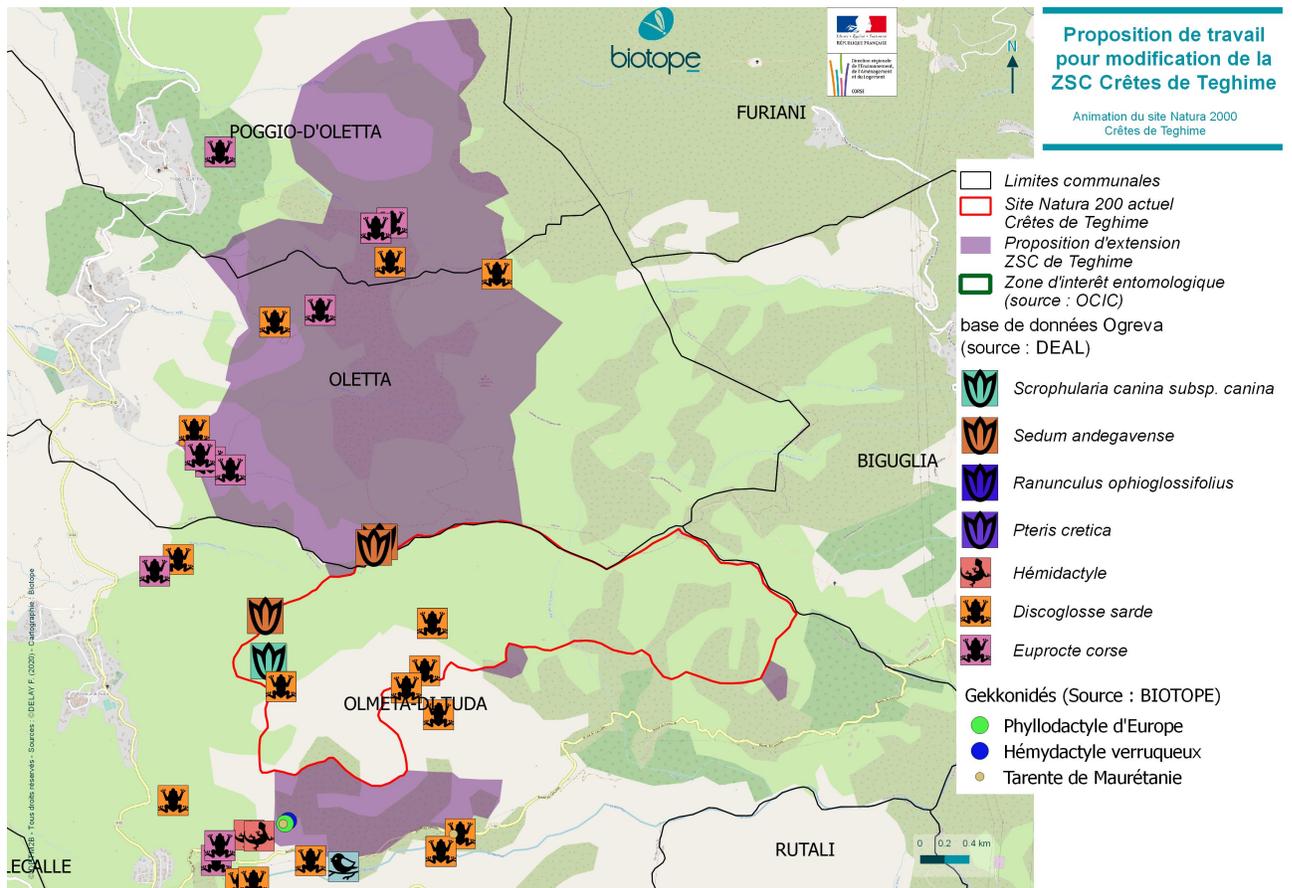
- Ouverture de cours d'eau embroussaillé (projet de l'AFP Lento) : perte d'habitat d'intérêt communautaire pour les amphibiens. L'AFP de Lento a fait réaliser plusieurs devis en fin d'été 2020. La mise en œuvre de l'action initialement prévue pour l'été 2021, a été reportée à 2022, à la suite du « creux » de 2021 sans animation pour ce site Natura 2000.

Si c'est techniquement faisable, elle pourra prendre la forme d'un contrat pilote Natura 2000 avec une collectivité locale pour maître d'ouvrage.

## 3 Site Teghime

### 3.1 Modifications périmètre Natura 2000

- Agrandissement de la ZSC proposés (cf. carte ci-après) :
  - pour y inclure les stations à Phyllodactyle d'Europe (au sud du site : commune d'Olmata-di-Tuda)
  - pour y inclure les secteurs favorables à l'entomofaune communautaire (au nord et nord-ouest du site)
  - Validation des mairies de Poggio-d'Oletta et d'Olmata-di-Tuda
  - Pas de retour des mairies d'Oletta et de Barbaggio
  - La Communauté de communes du Nebbiu se rangera à l'avis des communes.
- Projet de proposition d'une création d'une ZPS du Lancone (contours à définir après étude ornithologique) : fort intérêt ornithologique du site (communes d'Olmata-di-Tuda, d'Oletta, Biguglia) : cf. carte ci-après



## 4 Site Stations à choux insulaires de Barbaggio – Poggio d’Oletta

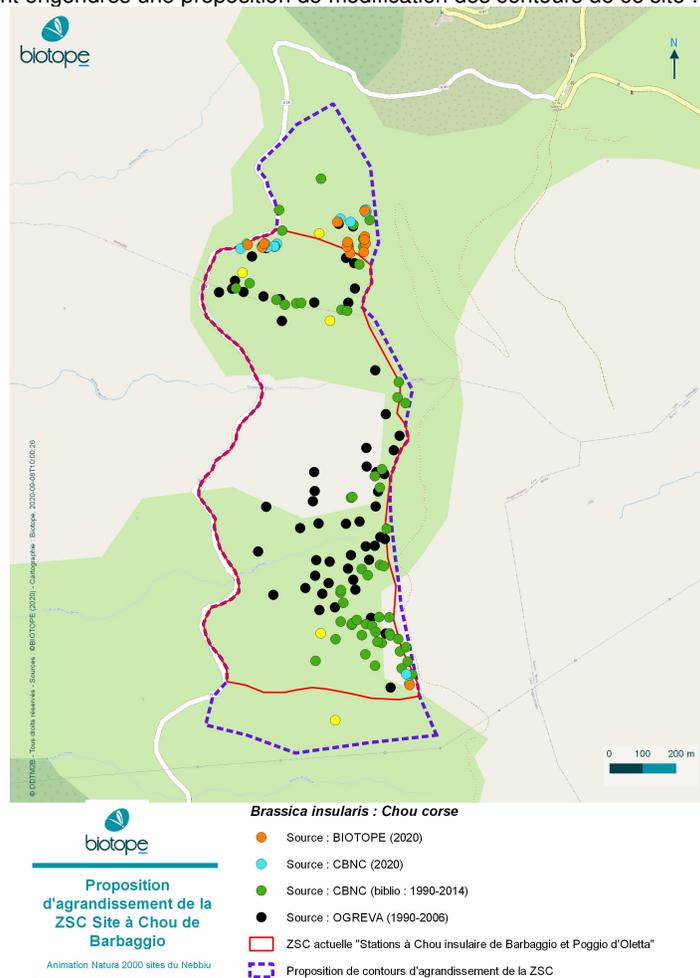
### 4.1 Le Chou corse

Le suivi du Chou corse sur Barbaggio : dernier comptage réalisé en 2020 par le CBNC et l’animatrice, ciblé sur l’ancienne carrière et les crêtes attenantes (cf. photos ci-après).



Source : CBNC, 2020

De nouvelles données ont engendrés une proposition de modification des contours de ce site : cf. Carte ci-après.



## 4.2 Grand site Conca d'Oro

- Veille environnementale : Grand Site Conca d'Oro (informations, transmission de données, échanges téléphoniques avec le syndicat mixte du Grand site...)

## 4.3 Divers

- Panneau sensibilisation et information Chou corse en attente (pour homogénéisation avec Charte Grand Site) : Mesure prévue pour 2021-2022
- Veille environnementale : Une visite sur site de l'ancienne carrière a été réalisée en janvier 2019 afin de contrôler l'absence d'impact sur ce secteur (rumeur d'équipement d'escalade dans cette zone et ouverture d'une piste en contrebas du site Natura 2000).